

val de gâtine

Avec la nouvelle communauté trois années de travail débutent

Après l'installation du conseil communautaire, le 10 janvier dernier, la nouvelle assemblée de Val de Gâtine s'est réunie pour sa première séance.

Val de Gâtine première. Jean-Pierre Rimbeau, en sa qualité de président de la nouvelle communauté de communes Val de Gâtine, a déclaré ouverte la séance du jeudi 19 janvier, première du nom. Trois années de travail s'ouvrent à cette nouvelle assemblée, jusqu'en 2020 et les prochaines élections municipales.

Indemnités. Jean-Pierre Rimbeau a exprimé sa position à ce sujet. « La volonté des élus est que la nouvelle structure coûte moins cher que les trois anciennes communautés (Gâtine-Autize, Val d'Egray, Pays-sud-Gâtine), explique le président. Je propose que le président baisse son indemnité de 6,5% et que les vice-présidents aient 2 points de moins. Cela conduira à une économie de 133.902 € sur les trois années restantes du mandat en cours. » Les indemnités précises seront communiquées prochainement.

Commissions. Huit commissions sont créées, sous la responsabilité d'un vice-président. La première concerne l'économie/tourisme, sous la



L'exécutif de Val de Gâtine, qui officiera pour les trois années à venir.

responsabilité de Thierry Le-maître. Danielle Taverneau ayant en charge le tourisme. La deuxième commission, patrimoine/voirie, sous la responsabilité de Claude Souchard; l'école (Nadine Mineau); enfance/jeunesse (Danielle Taverneau); solidarité/aide à la personne (Jacques Fradin); finances (Gilles Bouju); urbanisme/développement durable (Joël Morin); communication/culture (sous la responsabilité du bureau). Par ailleurs,

Pascal Olivier, premier vice-président, aura en charge les ressources humaines et Denis Onillon, le devenir des ordures ménagères.

Organisation des services. Jean-Pierre Rimbeau souhaite « qu'elle soit opérationnelle le plus tôt possible ». On se dirige vers l'organisation suivante: l'intégralité du pôle services (enfance/jeunesse, aide à la personne) serait dirigée vers le site de Saint-Lin, l'aménagement du territoire (urbanisme,

direction technique) à Champdeniers et les ressources humaines et la comptabilité, à Coulonges-sur-l'Autize.

Plan d'eau de Verruyes. Le conseil se prononce à l'unanimité pour l'ouverture de cinq postes de saisonniers, concernant la saison à venir. Les élus souhaitent que la situation soit clarifiée rapidement, quant à qui exercera la compétence du site à l'avenir.

Cor. NR, Stéphane Massé

saint-pardoux

> **Club de retraités.** Assemblée générale le mercredi 25, à 14 h dans la salle du Foyer rural.

mazières-en-gâtine

> **Compétition d'archers.** La compétition de tir en salle, sélective pour les championnats de France, est organisée samedi 28 et dimanche 29 janvier à la salle omnisports. Elle permet de se qualifier pour la finale du « Défi des Maîtres » (réservé aux archers deux-sévriens). Engagement: 1 tir (à partir de 17 h le samedi), 2 tirs (8 h 30 le dimanche), 3 tirs (13 h le dimanche). Licences: adulte, de 8 à 18 €, jeune, 6 à 14 €. Se munir de sa licence 2016-2017 et pour les mineurs, du certificat médical et autorisation parentale. Aussi, un concours jeune est prévu le samedi, à 12 h. Tenue blanche ou de club obligatoire, chaussures de sport. Restauration sur place. Inscriptions avant le mardi 24 janvier. Tél. 06.88.23.77.95. Mail: archersdegatine@gmail.com

châtillon-sur-thouet

> **Mairie.** En raison des travaux, la mairie sera exceptionnellement fermée au public le 24 janvier. L'accueil téléphonique est maintenu aux horaires habituels soit de 9 h à 12 h puis de 13 h 30 à 17 h 30.

gourgé